Publication bimestrielle de la Communauté de Communes - 2016 - n°10

LA HAUTE SAVOUREUSE

Les voeux du Président, Daniel ROTH

Chers concitoyens, *l'année 2016, selon toute vraisemblance, marquera la fin de notre communauté de communes. En effet, alors que la Loi « NOTRe » (nouvelle organisation territoriale) votée par l'Assemblée Nationale et le Sénat ne l'obligeait pas, le Préfet du Département propose de créer une nouvelle communauté de communes dans le nord du département regroupant la Haute Savoureuse et le Pays sous Vosgien.*

Ce serait la fin *d'une grande aventure. Les élus de la Haute Savoureuse, première communauté de communes créée dans le Département fin 1994, ont su pendant plus de vingt ans la faire vivre et évoluer avec prudence - mais non sans ambitions - dans l'harmonie, sans esprit partisan et toujours au service de ses communes et de ses habitants.*

Malgré des ressources *fiscales et des dotations par habitant les plus faibles de tous les groupements de communes du Département, nous avons réussi, au fil des ans, à développer et à faire vivre ses compétences : assainissement, accueil de la petite enfance, culture, tourisme et bien d'autres. Ces résultats ont été obtenus sans aucune augmentation des taux fiscaux depuis 13 ans et avec des redevances d'assainissement maintenues à des niveaux inférieurs, voire très inférieurs, à ce qui ce qui se pratique dans le Département.*

Les élus *de la Haute Savoureuse se sont élevés contre cette fusion, non par ostracisme ou par volonté de repli sur soi, mais en raison des conséquences financières pour les habitants de nos huit communes. En effet, les mécanismes réglementaires de convergence des taux fiscaux (taxe d'habitation 9.54% à la Haute Savoureuse et 16.11% au Pays sous Vosgien, taxe sur le foncier bâti 0% à la Haute Savoureuse et 8.47% au Pays sous Vosgien) se traduiront par d'inévitables hausses de taux pendant 12 ans à la Haute Savoureuse, corrélativement à des baisses de taux au Pays sous Vosgien.*

Il pourrait en être *de même pour la redevance d'assainissement : 1,63 € par m^3 à la Haute Savoureuse et 3.95 € par m^3 au Pays sous Vosgien.*

Face à la ferme volonté *affichée du représentant de l'Etat dans le Département de ne pas nous laisser seuls, nous avons proposé une solution alternative consistant en une fusion à trois avec la communauté de communes du Tilleul Bourbeuse, ce qui au moins présente de réelles perspectives de développement économique et de ressources.*

Au nom des élus *et du personnel de la Haute Savoureuse, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2016.*

Pôle Métropolitain

Lors du Conseil Communautaire du 15 septembre dernier, *(cf. le compte -rendu dans le numéro 9 de novembre-décembre 2015)* notre Communauté de Communes a décidé d'adhérer au syndicat du Pole Métropolitain Nord Franche-Comté.

Pourquoi ? Tout simplement parce que certaines actions d'envergure ne peuvent être efficaces aujourd'hui que dans des cadres prenant mieux en compte les réalités économiques et sociales que ne le font les territoires définis par l'histoire administrative et politique. C'est particulièrement le cas de l'Aire Urbaine nord Franche-comté - sud Alsace, une entité économique et sociale de plus de 300 000 habitants, forte de la présence de grands groupes industriels et de nœuds de communication internationaux, mais fortement handicapée par ses structures administratives éclatées entre 3 départements *(et même plus si l'on considère la proximité de Mulhouse)*.

Ainsi, dans la foulée des structures de préfiguration qui avaient pour nom "Aire Urbaine 2000" et SMAU (Syndicat Mixte de l'aire Urbaine), toutes les communautés d'agglomérations (2) et de communes (9) *Suite en page 2*

du Nord Franche-Comté ont décidé de s'associer pour créer un « Pôle Métropolitain ». L'objet de ce Pôle Métropolitain sera de conduire les actions en matière :
- de développement économique,
- de promotion de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture,
- de l'aménagement de l'espace,
- de transport et de mobilité,
- de santé, lorsque ces domaines de compétence lui auront été transférés par délibération des EPCI (Etablissement de Coopération Intercommunale) concernés.

Dans un premier temps, sont déléguées au Pôle Métropolitain les actions de réflexion, de concertation, de coordination et de promotion dans les domaines cités précédemment. La conduite de ces actions sera assurée par un conseil composé de 32 délégués dont 1 représentant de la CCHS.

Christian CODDET

CONSEIL du 8 décembre

22 délégués sont présents pour cette dernière séance de l'année convoquée par le Président Daniel ROTH sur un ordre du jour comportant une douzaine de points dont un quasi existentiel portant sur l'avenir de notre Communauté de Communes dans le cadre du futur schéma de coopération intercommunale qui sera arrêté prochainement par le Préfet du Territoire.

Après avoir procédé à l'adoption du compte rendu de la dernière séance, le conseil approuve à l'unanimité la désignation de Daniel ROTH en qualité de délégué au sein du conseil du Pôle Métropolitain en cours de constitution.

Le 2ème point à l'ordre du jour porte sur des demandes de subventions en vue de l'acquisition d'un broyeur de végétaux. La situation de la collecte des végétaux est devenue extrêmement tendue suite aux arrêtés préfectoraux interdisant le brûlage. Afin de satisfaire le plus grand nombre d'usagers sans engager une rotation pluri journalière difficile et coûteuse des bennes de collecte, la mise en place d'un broyeur permettant de réduire très significativement les volumes à transporter a été décidée par le bureau Communautaire. Cette solution permettra en outre éventuellement de récupérer des copeaux pour protéger les plates-bandes. La DREAL, l'ADEME et le SICTOM seront sollicités pour subventionner cette opération dont le montant s'élève à 24 240 €.

Suivent plusieurs points d'ordre technique rapidement adoptés à l'unanimité dont une modification de lignes budgétaires, une autorisation de refinancement de prêts et une délégation au Président pour les demandes de subventions.

Le 6ème point porte sur la fixation des tarifs de l'assainissement pour l'année 2016. L'examen de la situation *(le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement est consultable au siège de la CCHS)* fait apparaître un équilibre satisfaisant qui permet d'envisager de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2016, ce qui représente sans conteste une première bonne nouvelle pour notre Communauté.

Dans la foulée le point suivant porte sur la fixation des tarifs de la collecte et du traitement des ordures ménagères pour l'année 2016. Là encore, les mesures prises au cours de l'année *(cf. l'article sur le SICTOM dans ce numéro)* ainsi que les bons comportements en matière de tri et de recyclage permettent de ne pas augmenter les tarifs en 2016, ce qui représente la 2ème bonne nouvelle de cette fin d'année.

Le 8ème point concerne un accord sur une modification du POS de la commune de Lachapelle sous Chaux *(suite au transfert de la compétence urbanisme à la CCHS)* et le 9ème point un accord pour la signature d'un protocole d'accord sur l'insertion et l'emploi (PLIE) ; ces 2 propositions sont adoptées à l'unanimité.

Le 10ème point porte sur un nouveau transfert de compétence des communes à la Communauté de Communes. Il s'agit de la compétence "Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat" (OPAH) située dans le groupe de compétences optionnelles "Politique du logement et du cadre de vie". Cette évolution se situe en lien avec l'opération de revitalisation du bourg centre de notre communauté *(cf. article "bourg-centre" dans ce numéro).* Ce transfert est adopté à l'unanimité.

Le 11ème point constitue le "plat de résistance" de la séance avec un avis à donner au préfet sur son projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Les éléments de ce projet ont déjà été présentés dans le numéro du novembre-décembre et ne seront donc pas repris ici. De fait, après avoir largement débattu sur le sujet, le Conseil Communautaire considérant « que ce projet fusionne les deux communautés les plus pauvres et donc les plus fragiles du département aux perspectives de développement extrêmement réduites, considérant que le critère d'accroissement de la solidarité financière prévu par le législateur n'est pas respecté, considérant en outre qu'il existe d'autres possibilités de recomposition de l'intercommunalité dans le département, émet à l'unanimité un avis défavorable à ce projet de fusion et demande que soit présenté un autre schéma qui consistera à fusionner la Haute Savoureuse, le Pays sous-vosgien et le Tilleul-Bourbeuse, ce qui créera une communauté forte de 23 524 habitants et homogène car composée de communes rurales et périurbaines. La solidarité entre territoires s'en trouverait renforcée et la réduction du nombre de syndicats intercommunaux favorisée.»

En compléments aux points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil approuve à l'unanimité une adhésion au groupement de commandes de fourniture de gaz proposé par le SIAGEP ainsi qu'une adhésion de la CCHS à l'association "Ma boutique à l'essai" dans le cadre du soutien à l'activité économique.

En questions diverses un point est fait sur la situation du chantier de l'espace Socioculturel et sportif qui a connu de nombreuses défaillances d'entreprise et dont l'achèvement se fait attendre. A ce jour il est envisagé que la livraison des bâtiments intervienne courant avril 2016 ce qui permettrait une ouverture en septembre 2016. Le Président précise que le coût global de l'opération se monte à 8 250 k€ et que le financement n'a posé aucun problème particulier et n'a eu aucune incidence sur la fiscalité puisque les taux d'imposition de la CCHS sont restés inchangés depuis 13 ans.

Christian CODDET

Centre-bourg

Afin de proposer un cadre de vie de qualité aux habitants et aux commerçants de Giromagny et de la CCHS ainsi qu'aux visiteurs, la commune de Giromagny et la CCHS ont lancé au mois de juin dernier un projet ambitieux qui s'inscrit dans un programme national expérimental pour la revitalisation des centres-bourgs et qui porte principalement sur les thèmes suivants :

- incitation à la réhabilitation de logements : adaptation des logements, travaux d'isolation, économies d'énergies, rénovation de façades ...

- renforcement du commerce de proximité dans le but de dynamiser l'économie,

- poursuite de la requalification des espaces publics.

Les fonctions de chargée de mission "Centre-Bourg" pour le compte de la Communauté de Communes la Haute Savoureuse et de la Commune de Giromagny ont été confiées à Hélène METIVET le 29 juin dernier.

Depuis juin dernier les études ont donc été engagées avec l'appui du cabinet d'études HDL (Habitat et Développement Local) de Belfort afin de préparer une "Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat" (OPAH). Il s'agira d'une action concertée entre la Communauté de Communes la Haute Savoureuse, la Commune de Giromagny, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et l'Etat qui fera l'objet d'une convention à signer très prochainement. Cette opération aura pour vocation principale d'améliorer les conditions de vie des ménages du parc privé de logements (propriétaires et locataires) et de créer des conditions favorables à la réalisation de travaux.

L'étude réalisée par le cabinet HDL est destinée à disposer d'une connaissance fine de l'état des logements et des besoins de travaux pour finaliser le dispositif. Pour cela HDL a réalisé des observations de terrain et des enquêtes auprès de locataires et de propriétaires de logements. Simultanément des affichettes ont été disposées sur les vitrines des commerces du centre-ville vous invitant à prendre contact avec le cabinet HDL afin de faire connaitre un éventuel projet de valorisation de votre bien et vous renseigner sur les aides financières auxquelles vous pourriez prétendre. Nous vous encourageons donc vivement à contacter HDL ou à vous rapprocher de la mairie.

Renseignements *complémentaires auprès d'Hélène METIVET : mairie de Giromagny et Communauté de Communes La Haute-Savoureuse, 03 84 27 14 18 ou HDL Doubs & Territoire-de-Belfort, 03 81 81 23 33 ou http://www.anah.fr/*

Urbaniste-géographe de formation, diplômée de l'INSA de Strasbourg (Institut National des Sciences Appliquées) en 2003, Hélène METIVET a débuté son expérience professionnelle en tant que stagiaire au sein du cabinet SETEC à Paris et auprès du CAUE à Colmar, avant de rejoindre l'atelier "Villes & Paysages" en Alsace en 2004 en tant que chef de projets en urbanisme.

L'essentiel de son activité était alors consacrée à des études d'urbanisme pré-opérationnel pour l'aménagement de nouveaux quartiers (diagnostic, programmation et conception), à des études de requalification de centres villes et à de l'urbanisme règlementaire (missions de conseil aux particuliers notamment).

Bus des neiges

Exploité par la régie "Destination Ballon d'Alsace" pour assurer des trajets entre Belfort et le sommet du Ballon d'Alsace, le service du "bus des neiges" est à nouveau proposé depuis le 19 décembre 2015 et ce jusqu'au 20 mars 2016, tous les samedis et dimanches ainsi que tous les jours pendant les périodes de vacances scolaires de la zone A.

Cette navette est mise en place dans le cadre d'une convention de partenariat établie entre le Département, la Communauté de Communes la Haute-Savoureuse, le Syndicat mixte des transports en commun (SMTC), la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), le Syndicat Mixte du Ballon d'Alsace (SMIBA) et la régie "Destination Ballon d'Alsace".

Un aller/retour est assuré par jour, avec un départ autour de 11h30 de Belfort, avec arrêts à Chaux, Giromagny et Lepuix, pour une arrivée au plus tard à 12h45 au sommet du Ballon d'Alsace. Le retour s'effectue depuis le sommet du Ballon d'Alsace à 17h15.

Le tarif public de ce trajet aller/retour est de 6 euros.

Nouveauté importante, il est possible d'acheter un forfait de ski demi-journée directement dans le bus pour 13 euros.

Les réservations se font auprès de la compagnie de transports Eurocar-Horn, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, par téléphone au 03 84 54 60 70.

Toutes les informations et modalités de réservation figurent sur le nouveau site internet de la régie "Destination Ballon d'Alsace" : www.ballondalsace.fr et sur le site du Conseil Départemental www.territoiredebelfort.fr.

Christian CODDET

PRATIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17 **Pompiers** :18 **SAMU** :15
EDF : 09 72 67 50 90 **GDF** : 08 00 47 33 33
Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19
Pharmacie de garde : 03 84 27 72 16
Médecin de garde: 3966

SICTOM NEWS

En 2015 le SICTOM a engagé plusieures actions dans le but de maintenir le coût des ordures ménagères alors que le SERTRID annonce une hausse de 7 à 10 % de ses tarifs.

1) Redéploiement de la déchetterie mobile sur l'ensemble du SICTOM en rapport avec la fréquentation des sites;

2) Reprise en régie par les services du SICTOM de la facturation et de la gestion des fichiers qui, auparavant, étaient assurées par l'entreprise Plastic-Omnium.

3) Reprise en régie par le SICTOM de la gestion des bacs, des livraisons à domicile des bacs et de la maintenance des bacs assurées par l'entreprise Plastic-Omnium auparavant.

4) Proposition d'achat d'un broyeur à végétaux pour chaque communauté de communes afin de réduire les dépenses liées aux déchets verts. Il y aura ainsi moins de rotations de camions d'où une économie de transport et un bilan carbone amélioré avec un remplissage optimum des bennes.

5) Diminution du tonnage des ordures ménagères grâce au tri sélectif qui apporte plus de recettes et de subventions de la part de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Pour 2016 plusieurs actions nouvelles sont à l'étude :

1) le passage au porte à porte pour la collecte des déchets recyclables,

2) ramener le ramassage des ordures ménagères à une fois tous les quinze jours.

André PICCINELLI

TRANSPORT

Il est aujourd'hui de notoriété publique qu'un certain nombre de dysfonctionnements sont à déplorer sur les lignes de transport scolaire et de transport à la demande du réseau suburbain dans le département, surtout dans la zone sud. De fait, ces problèmes sont majoritairement liés aux défaillances du transporteur prestataire de services titulaire du marché. L'autorité organisatrice du transport, le SMTCTB (Syndicat Mixte du Transport en Commun du Territoire de Belfort) est consciente de la situation et met en œuvre tout ce qui est possible en matière de correctifs mais elle se trouve liée par la réglementation contraignante de l'attribution des marchés publics. Ceci étant les rumeurs de fermeture de ces services sont absolument sans fondement.

En dehors des mesures palliatives d'urgence, le SMTC, compte tenu des observations faites au cours de l'année 2015, travaille depuis plusieurs mois sur une nouvelle organisation de ces services, en particulier du transport à la demande. Les solutions recherchées, qui pourraient être mises en œuvre à partir du 2ème trimestre 2016, visent à trouver une meilleure efficacité en remplaçant notamment le système du TAD par des lignes régulières qui garantiront à tous les villages une qualité de desserte similaire avec une meilleure ponctualité et un accès facilité. L'organisation d'un réseau est cependant chose complexe et de nombreux détails restent encore à résoudre avant que le nouveau dispositif puisse être présenté.

Christian CODDET

BREVES BREVES BREVES

Les 7 chemins

L'Assemblée générale de l'association "Les 7 chemins" se tiendra le 15 janvier à 18h00, au siège de la Communauté de Communes la Haute Savoureuse, allée de la Grande Prairie, à Giromagny. Olivier Schnoebelen, secrétaire adjoint de l'association, nous indique que cette réunion sera l'occasion de dresser le bilan d'une année d'existence et de faire le point sur les actions menées par l'association pour venir en aide à Gaëlle Canal-Peltier. Parmi les autres points inscrits à l'ordre du jour on notera les préparatifs de la 2ème marche aux flambeaux qui se déroulera le samedi 23 janvier à Giromagny à 18h00.

Aux trois tours de gueules

Elise LAB, la secrétaire de l'association Transhumance et Traditions, nous indique que l'association organisera en 2016 le 20ème salon de peinture et de sculpture « Aux trois tours de gueules », du 20 au 28 février en salle des fêtes de Giromagny. Désireuse de voir participer et d'encourager des jeunes talents, l'association invite les adolescents de la CCHS à prendre contact avec Monique Helbert au 03 84 29 32 33 pour proposer leurs créations artistiques et réserver leur place d'exposition. Lors du salon des après-midi "découverte de l'art" seront proposées gratuitement mais sur inscription aux enfants de plus de 8 ans habitant la CCHS.

Mise en page **Christian CODDET** - *Direction de la publication* **Daniel ROTH** - *Imprimé en 5000 ex. par* **AZ Imprimerie**
Janvier-Février 2016 - Bimestriel N° 10 - Dépôt légal 01-2016